15109

Nos 47-48. — 23-30 novembre 1940.

Histoire de la Médecine

Un médecin rochelais au XVIIe siècle précurseur de l'eugénisme : Nicolas Venette (1)

Par le Docteur Jean TORLAIS

Lauréat de l'Institut

En 1686, paraissait à Amsterdam, chez Jean et Gilles Jansson, un ouvrage qui avait pour titre *De la génération de l'homme ou tableau de l'amour conjugal,* par Salocini Vénitien. En fait, le livre était imprimé à Paris et l'auteur était le docteur Nicolas Venette, de La Rochelle (2).

A la fois scientifique et libidineux, médical et littéraire, ce *Tableau de l'amour,* qui visait à instruire en amusant, à parler de choses sérieuses tout en les entourant des gauloiseries les plus hardies, eut un succès retentissant. Cinq éditions en hollandais virent le jour en cinq années, de 1686 à 1691. Il fut traduit en allemand, en flamand, en anglais; cette dernière traduction de 1712 se fit sur la huitième édition, et en 1839, Quérard citait 19 éditions postérieures à 1712.

Lorsqu'il écrivit ce livre, le docteur Venette avait une cinquantaine d'années. D'une vieille famille rochelaise, parmi laquelle un Thomas Venette, marchand et bourgeois, avait été juge-consulaire, Nicolas Venette avait étudié la médecine à

(1) Causerie faite à l'Assemblée française de médecine générale, sous la présidence de M. le médecin-général Sieur, de l'Académie de médecine, le 20 août 1939, dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville de La Rochelle.

(2) L'ouvrage fut réédité ensuite sous le titre *De la génération de l'homme ou tableau de l'amour conjugal.* En 1810, la réédition parue chez Duprat-Duverger, 2 vol. in-12, et en 1812 chez Depelafol, 4 vol. in-8° avec 19 figures, portait le titre *Tableau de l'amour conjugal ou histoire complète de la génération de l'homme.* Deux autres éditions chez Masson et Yonnet, 4 vol. in-18, 1828 et 1838, et à Avignon chez Offray, 1820, 1828, 1830, 4 vol. in-18, avaient pour titre *Traité de l'état du mariage ou Tableau de l'amour conjugal.*

Bordeaux; puis, se trouvant fort ignorant, il était allé à Paris, et à l'âge de 24 ans, avait recommencé ses études de philosophie d'abord sous la direction du célèbre Barday, puis celles de médecine avec pour maîtres Guy Patin et Pierre Petit, ce dernier membre de l'Académie de Padoue, l'un et l'autre curieux esprits parlant une belle langue et l'écrivant encore mieux, le premier dans ses *Lettres*, le second dans ses vers.

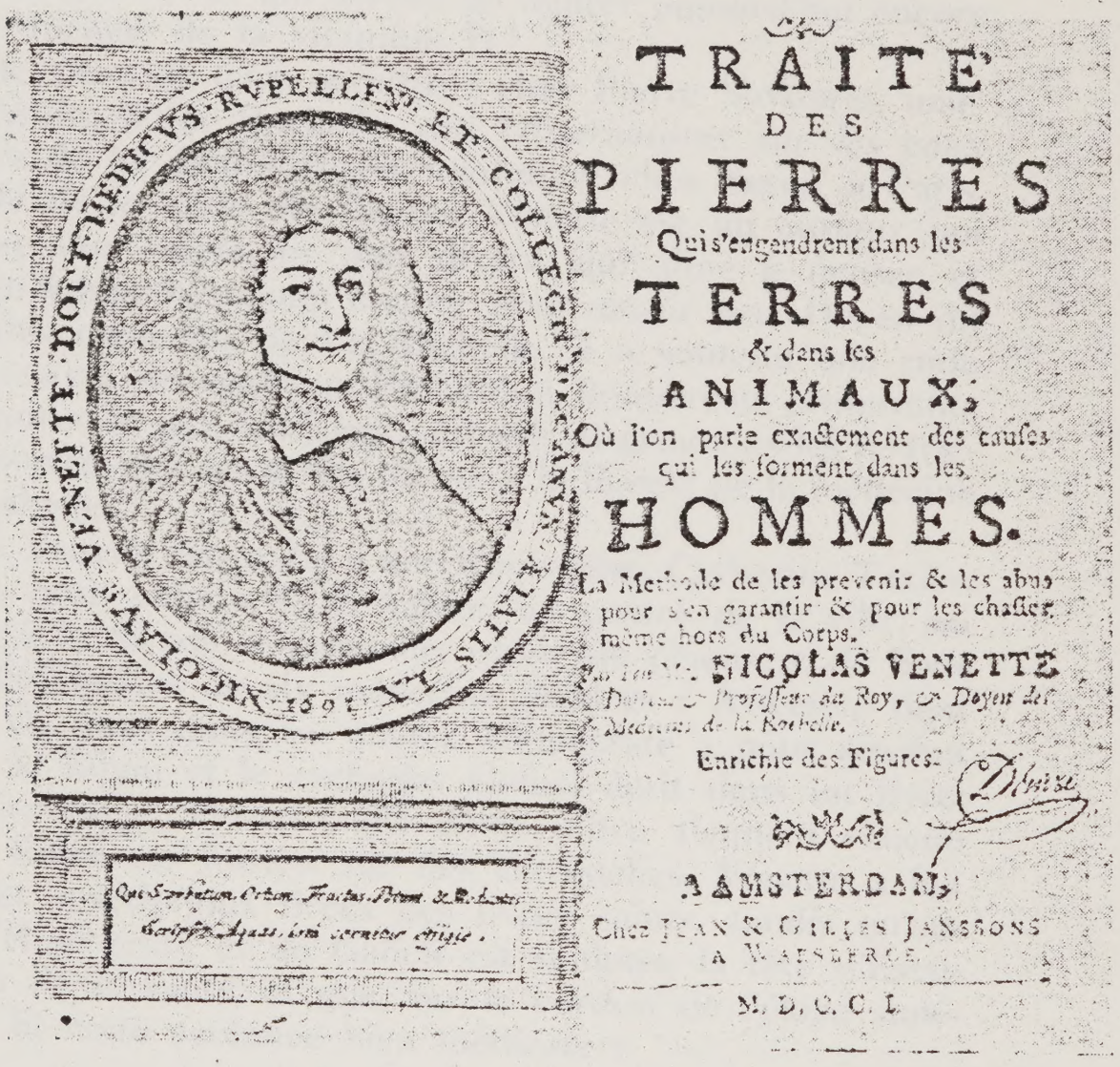

Nicolas Venette à l'âge de 60 ans.

Ainsi, Venette avait vécu trois ans auprès de ces médecins demeurés littérateurs à la manière du XVI^e^ siècle, s'exprimant en latin autant et plus volontiers qu'en français. Comme eux, Venette traduira, « par son style bigarré, le mélange de goût qui régnait dans les professions savantes durant la première moitié du XVII^e^ siècle ». Mais avant de regagner sa province, n'était-il point opportun de connaître un peu le reste du monde ? En bon épicurien, sans doute, plutôt qu'en touriste

amateur de géographie humaine, de psychologie comparée ou de beautés naturelles, Venette voyagera comme ses confrères et contemporains Richard et Bouhereau. Il visitera l'Italie et le Portugal, avant de s'installer médecin à La Rochelle.

Médecin ordinaire de cette ville, chargé depuis 1663 de faire des démonstrations d'anatomie et le cours de pharmacie aux apprentis chirurgiens de La Rochelle, Nicolas Venette a le titre de professeur et médecin du Roy. Il a écrit un *Traité du scorbut* (3) où les qualités de l'observateur et celles du clinicien sont remarquables et qui mérite de figurer aujourd'hui encore dans l'historique de la vitamine D !

Venette vient de faire paraître : chez Pierre Savouret, marchand-libraire à La Rochelle, des *Observations sur les eaux minérales de La Rouillasse-en-Saintonge;* chez Serey, à Paris, un *Traité de la taille des arbres.* Venette est un curieux qui s'intéresse aux sujets les plus divers, qui aime à penser et estime qu'il faut beaucoup étudier pour savoir peu. Doyen du collège des médecins de La Rochelle, il a soutenu une rude polémique avec ses confrères Richard et Bouhereau, protestants l'un et l'autre, et que rendaient agressifs et grognons les restrictions apportées par les arrêts du roi à la liberté de la médecine à La Rochelle.

Nicolas Venette est marié à une Rochelaise, Catherine Texier, dont il a onze enfants (4). Il habite, au centre de la ville, un bel hôtel à la façade si originale, ornée de chiens et de lions ailés et des bustes de six médecins illustres : Avicenne tient une tête de mort dans les mains; Hippocrate a pour attribut le bœuf, le hibou et le caducée; Galien écrit dans un livre; Mesué, Gordon et Fernel coiffé d'une mitre tiennent chacun un livre. Entre ces bustes, sur des cartouches, Venette a fait graver des inscriptions tirées des livres saints, tandis qu'au-dessus d'Hippocrate et de Galien est sculptée la tête d'Esculape, dieu de la santé, et que, sur le cordon de l'étage supérieur, on lit cette sentence bien médicale :

Intemperentia morborum Mater istorumque nutrix.

M. Venette est tout à la fois un homme de goût, pour lequel le décor journalier de la vie n'est point sans importance, et

(3) A La Rochelle, chez Toussaint de Gouy, 1671, in-12, 218 p. Voir notre mémoire Un médecin rochelais au XVII[e] siècle, Nicolas Venette (1633-1698), *Gaz. hebd. des sc. méd. de Bordeaux.*, 18 mai 1924.

(4) VENETTE a eu de sa femme Catherine TEXIER onze enfants, dont nous avons retrouvé les actes de baptême (Bibl. de La Rochelle, Mss. *Reg. des naissances, Paroisse Saint-Barthelemy*), et non pas sept ainsi que nous l'écrivions. *Loc. cit.*

22 JUIL 83 - 006368

un artiste qui a laissé à la postérité cette demeure si personnelle, aujourd'hui un des joyaux de notre ville, et qui, je crois pouvoir l'affirmer, n'a pas sa pareille en France.

Ainsi, La Rochelle, à cette fin du XVII[e] siècle, présente une physionomie particulière avec ses façades de pierres décorées de motifs à l'antique ou à l'italienne, auxquels se mêlent ceux de tradition gothique. Point de surfaces nues, mais une grande fantaisie, des pilastres et des médaillons, des cariatides et des frontons triangulaires, cintrés ou brisés au-dessus des fenêtres, des consoles au-dessous, des bustes d'homme, des enseignes et des armoiries, des gargouilles en forme de femmes, des sirènes,

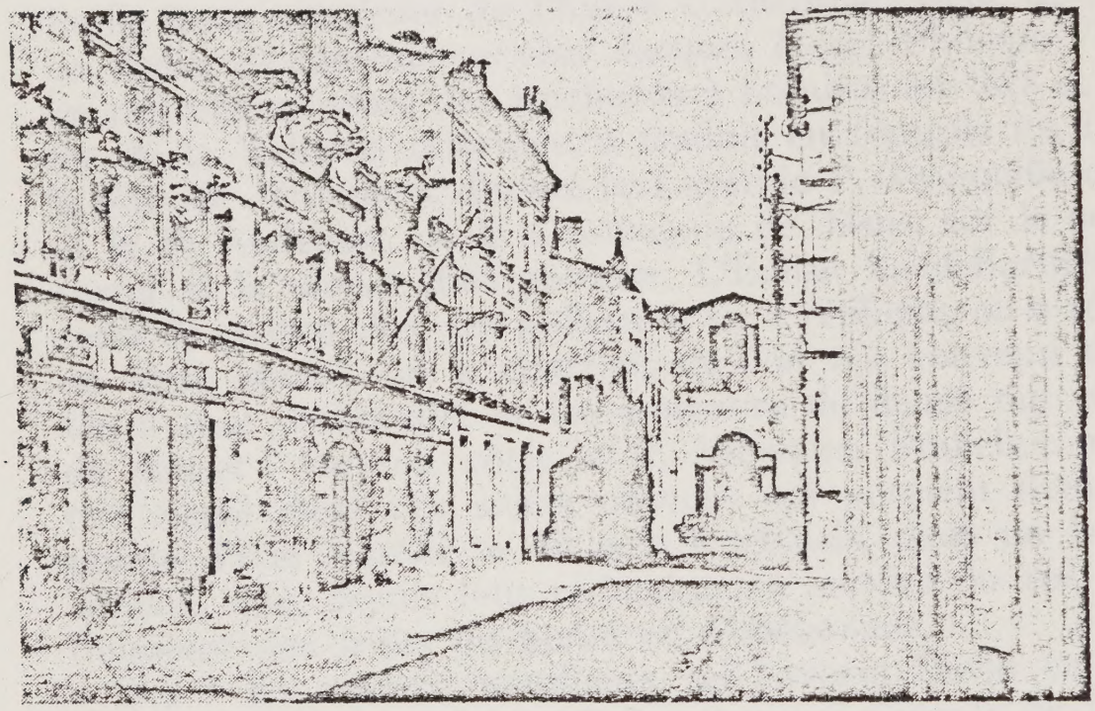

La maison de Nicolas Venette à La Rochelle.

des lions et des griffons, des poissons et des dauphins gonflant les joues, distendant leurs geules ou étirant leurs corps étranges; et encore des maisons en pans de bois aux toits pointus et aux interstices des charpentes faits d'un hourdis de blocage ou de briques. Ajoutez à cela des rues bordées de porches s'ouvrant sous le premier étage de ces maisons, et en nombre si grand qu'aucune autre ville de France n'en possède autant. On imagine M. Venette, l'œil vif et le bonnet carré coiffant la perruque frisée, en robe noire et en col blanc, chaussé de souliers à boucles, circulant à l'ombre de ces voûtes, ou bien allant à ses visites, suivi de l'apothicaire portant le clystère et le paquet de rhubarbe.

La Rochelle a rebâti ses églises depuis trente ans à peine et on projette une cathédrale. Des chapelles nombreuses

viennent de s'élever, appartenant à des couvents, celles des Capucins, des Ursulines, des Saintes-Claires, des Augustins. Les Oratoriens ont repris leur ancienne église de Sainte-Marguerite. Les fontaines ont été munies de pompes, rare perfectionnement qui, aux yeux de certains, est dangereux parce qu'il gâte l'eau ! La Rochelle, malgré des difficultés que créent de nouveaux droits sur les eaux-de-vie, et à la place d'une importance politique à laquelle elle a maintenant renoncé, a retrouvé, comme l'écrit Delayant, une prospérité plus humble mais plus calme.

Au cours de cette seconde moitié du XVII[e] siècle, la controverse est à la mode dans la vieille cité huguenote. Jacques Petit, futur aumônier de l'Eglise Cathédrale, vient de publier un *Traité de controverse* chez Jacques Morel. Philippe Vincent, un des négociateurs des Rochelais à Londres en 1628 et ministre de la Religion réformée, a traduit en français les *Lamentations de Jérémie* et discuté fort avec le P. Tranquille capucin et le P. Audebert, de la Compagnie de Jésus, sur le point de savoir si la danse était permise. L'Eglise Saint-Barthélemy a servi de champ clos. On a discuté, on a répliqué, on a répondu, on s'est injurié, on a contesté, et l'on n'a convenu de rien. On a tout embrouillé et les amateurs de danse ont continué de danser ! De son côté, le P. Victorien Poulehot, récollet, très versé dans ces sujets obscurs qui auraient tenu sur la pointe d'une aiguille, a dit aux Rochelais, dans un livre fort sérieux, que, depuis leur réduction au service du roi, ils produisaient des fruits de bonté et d'obéissance.

Il y a les raseurs pontifiants, tel l'avocat David Dufos, qui, dans sa *Relation de ce qui s'est passé à l'entrée de la Reine dans la ville de La Rochelle au mois de novembre* 1632, écrit « qu'au dîner, il y avait dans la vaisselle d'or des mets si bien assaisonnés que l'appétit et la convoitise semblaient s'entrebaiser humidement sur ses bords ».

Il y a les excentriques dont Paul Yvon, sieur de La Leu, est le type, beau vieillard qui avait de l'esprit, mais un esprit déréglé, rêvant, comme dit Tallemant des Réaux, à des choses qui n'étaient nullement de son gibier. En proie à un délire mystique, se croyant Abraham, puis le Messie, notre homme n'est-il point tombé follement amoureux de la Mère Angélique Supérieure du Carmel de Saint-Denis, à laquelle il donne 6.000 livres tous les ans pour faire rebâtir sa chapelle !

Il y a George Reveau, S[r] de la Berthelière et du Treuil-Moreau, avocat du roi, qui écrit en latin, avec assez peu de talent d'ailleurs; il y a Bonnardeau, jurisconsulte averti. Il y a Jean Boucher, S[r] de Beauval, apothicaire de carrière et officier

d'occasion, bon hygiéniste et mauvais poète, qui a utilement dirigé les travaux de nettoiement du bassin et rimé de mauvais vers pour la fontaine royale, qui a donné un *Traité de la colique bilieuse du Poitou*, mais s'est aussi signalé par son courage en défendant la côte de Laleu, menacée par dom Alonzo Idiago, vice-amiral d'Espagne, et a eu ensuite une conduite héroïque à la prise des Tours en 1651, ce qui lui a valu d'être fait, par le roi, apothicaire ordinaire de Sa Majesté.

Mais voici l'attachante figure du docteur Berthereau, ancien chirurgien major général des armées de Sa Majesté, d'une bonté proverbiale, qui, non content d'avoir consacré sa vie au soulagement des malheureux, a laissé en mourant 70.000 livres à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Le conseiller Pierre Bomier vient de mourir, un homme point commode, qui a mérité une réprimande de la Cour à la suite d'une lettre trop peu déférente écrite à quatre prélats du royaume.

La Rochelle compte des théologiens distingués, comme Michel Bourdaille, grand vicaire de Mgr Henri de Laval-Bois-Dauphin, évêque de cette ville, et Philippe de La Brosse, docteur en Sorbonne et second doyen de l'Eglise Cathédrale. Nicolas Venette a, parmi ses confrères, le docteur Elie Richard, descendant d'une vieille famille protestante et dont le nom doit figurer un des premiers parmi ceux qui ont perfectionné la bicyclette (5), tandis que le docteur Elie Bouhereau, protestant également, grand ami de Conrard, cultive les lettres et écrit une traduction du *Traité d'Origène contre Celse.*

L'apothicaire Elie Seignette a maintenant une renommée mondiale grâce à la découverte de son sel polychreste, ce qui n'empêche point avec la communauté des maîtres rochelais des procès qui dureront vingt-cinq ans. Un brevet royal a enfin permis à l'illustre inventeur d'exercer dans sa ville, Grande-Rue-du-Temple. Son fils, Pierre Seignette, qui sera plus tard médecin ordinaire de Monsieur, frère de Louis XIV, puis du régent, est agréé par le Collège des médecins de La Rochelle (6).

Nicolas Venette connaît M. Colbert de Terron, intendant général de la Marine, cousin de Jean-Baptiste Colbert et aussi cher à celui-ci que son propre frère. C'est à la demande de de Terron que Venette a écrit le *Traité du scorbut,* car la maladie était devenue un fléau pour les marins. La femme et

(5) J. Torlais, L'inventeur de la bicyclette est-il un médecin? *Médecine du passé en Aunis et Saintonge,* La Rochelle, Editions Rupella, 1931.

(6) Voir Maurice Soenen, *La pharmacie à La Rochelle avant* 1803. *Les Seignette et le sel polychreste,* La Rochelle, Texier, 1910.

les quatre filles de l'intendant se sont installées d'ailleurs à La Rochelle, et de Terron vient souvent dans la bonne ville. De Terron est un homme fort actif; on le voit partout, quand la goutte dont il est atteint ne le retient pas à la chambre, parcourant les chantiers, imposant ses plans aux architectes, passant des revues de personnels et de matériel, donnant chaque jour et en tout lieu le coup d'œil du maître, stimulant son monde, rédigeant de longs mémoires pour le roi et mettant sur pied des escadres (7).

Mais voici que la révocation de l'Edit de Nantes bouleverse la bonne ville et lui fait perdre plus de trois mille de ses habitants. Quinze raffineries de sucre sur vingt-quatre, dix boutiques d'orfèvres, trente ateliers, ferment leurs portes. Le temple est démoli et le terrain donné aux administrateurs de l'Hôpital général. Fénelon est envoyé en mission avec Bertier, Langeron et Milon pour essayer de réduire à Dieu ce peuple égaré, et puis d'autre moyens sont mis en œuvre; alors commencent les violences. Les relations des historiens, les libelles, les édits royaux donnent une idée de ce que pouvait être l'état des esprits dans cette ville où sévissait une pareille tempête.

C'est alors que le doyen du Collège des médecins écrit son *Tableau de l'amour,* c'est alors qu'il aborde le sujet défendu, qui ne laisse personne indifférent, mais dont on est censé tout ignorer. Et il l'aborde en médecin qui sait bien que « l'amour est une passion à laquelle nous nous laissons tous vivement toucher sans pouvoir nous en défendre »; en médecin pour qui « c'est aussi une partie de la prudence humaine que de se conserver la santé dans la modération des plaisirs de l'amour ».

Alors que déferlent des flots de bile et que soufflent des rafales de colère, le doyen au grand nez et à la lèvre sensuelle écrit qu'il n'y a rien au monde qui rafraîchisse davantage les bilieux que les caresses des femmes; l'exercice amoureux efface tous les songes qui nous font de la peine et nous procure ensuite un sommeil tranquille. L'exercice amoureux est, à ses yeux, un souverain remède des pâles couleurs. Vénus retarde la vieillesse ! Thérapeutique hardie, scabreuse en tout cas lorsqu'il s'agit de l'application ! Alors que la foi est la grande affaire pour la génération parvenue à sa force et à sa maturité, alors que guerre, persécution, aigres disputes, injures, sont la vie quotidienne de ces Européens dont l'unité morale a été rompue, M. Venette préfère les beautés de la nature et, pour lui, jouir d'une belle soirée d'été est infiniment plus agréable que répondre à un libelle.

---

(7) Voir R. Mémain, *La marine de guerre sous Louis XIV*, Paris, Librairie Hachette, 1937.

La préface du *Tableau de l'amour conjugal* pourrait servir aujourd'hui encore d'introduction à un ouvrage traitant d'eugénisme. Oh ! sans doute, les contemporains de l'auteur ont-ils dû être scandalisés et manquèrent-ils de cette force d'âme que réclamait Venette lorsqu'il s'agit de décrire sans scrupules les secrets de la nature. Ce qui ne les empêchera point de lire l'ouvrage, et, comme le dit Bayle, d'y apprendre beaucoup de choses. Mais comment ne pas partager le sentiment du médecin rochelais qui s'étonnait que l'homme n'entrât pas en désespoir de ne se pas connaître lui-même et de ne savoir d'où il vient et comment il est fait ! Venette répugnait à user du qualificatif de « honteux » pour désigner des choses que Moïse avait nommées saintes, puisqu'il n'était pas permis à une femme de les toucher sans avoir la main coupée. Et d'ailleurs, n'est-il point exact que l'on peut parler des choses les plus impudiques et les plus abominables sans blesser personne ? D'ailleurs, l'exercice de la médecine paraît avoir orienté ce curieux esprit vers une sage philosophie qui lui faisait écrire que « celui qui sait ce qu'est le monde regarde tout avec indifférence ». Ainsi que le dira Molière par la bouche de Philinte, volontiers M. Venette prend tout doucement les hommes comme ils sont.

Cependant, Venette, préoccupé du sort qui allait être réservé à un ouvrage aussi neuf (8) et de l'orage qu'il allait déclencher, organisait habilement sa défense. Il passait en revue la galerie de ceux auxquels ce travail pourrait être utile. A tout seigneur tout honneur, voici les personnes d'une vertu distinguée qui vont tirer du livre un grand secours, puisqu'elles y trouveront de quoi ménager leurs passions et les dompter, même quand elles seront embarrassées.

Les jeunes gens y apprendront à quel âge ils doivent se marier pour ne pas s'énerver dans le commencement de la vie et vivre longtemps avec plaisir, dans quelle saison et à quelle heure on peut faire sans s'incommoder des enfants sains et spirituels. Mais encore, comme cette jeunesse n'envisage que la volupté lorsqu'elle se marie, elle y verra dépeintes les incommodités incurables que causent les plaisirs excessifs du mariage.

Les vieillards, cette autre catégorie de citoyens également préoccupante relativement à l'exercice amoureux, trouveront

(8) ARCÈRE dit que, d'après M. DUPUY, savant médecin, l'ouvrage de VENETTE était l'abrégé d'un Traité de Benoit SINIBALDI, *Benedicti Sinibaldi Leonissani, archiatri et professoris Romani Geneanthropeiæ, id est de hominis generatione Decatheuron,* Romae, 1642, in-fol.

dans ces pages à quel âge ils pourront se marier, comment ils devront se comporter pour avoir des enfants sans commettre aucune faute contre les maximes de la religion.

Quant aux théologiens, casuistes et confesseurs, cette lecture complétera très utilement leurs connaissances en psycho-physiologie; ils y apprendront les véritables causes de la validité et de la dissolution du mariage et les péchés qu'on y commet parmi les voluptés permises, car on y examine avec beaucoup de soin tout ce qui est contraire à la génération et, par conséquent, tout ce qui est contraire aux décrets de Dieu, aux lois du mariage et à l'intention de l'Eglise. Ce qui laisse supposer que la question de la natalité se posait peut-être déjà.

Dans ces pages, un juge trouvera établies et décelées très clairement des difficulté de droit et de médecine que les jurisconsultes n'ont jamais assez bien éclaircies, et après cela il ne se laissera plus abuser quand on lui présentera des enfants supposés. Ainsi, la recherche de la paternité était déjà d'actualité.

La mère de famille pourra, grâce à cette lecture, apprendre à ménager la réputation de ses filles, car elle y verra quelle complexion est la plus propre pour le cloître ou pour le mariage, et ainsi conseillera l'un ou l'autre à ses enfants qui ensuite ne se désespéreront point d'avoir embrassé un état pour lequel ils n'étaient point propres.

Le débauché, enfin, puisera peut-être dans ce travail une leçon de vertu et de continence, lorsqu'il connaîtra quels fâcheux chagrins et quelles maladies incurables cause un amour déréglé. Le péril vénérien était à l'ordre du jour.

Ainsi, en 1686, voici posées et étudiées par un médecin, dans un plan actuel, les questions les plus préoccupantes de notre époque : la natalité, le péril vénérien, la sexualité envisagée dans ses rapports avec la personnalité, la société et la morale, le mariage et la société, la sexualité et la spiritualité.

Il serait sans doute périlleux de tenter ici une analyse détaillée du *Tableau de l'amour conjugal*, car si l'anatomie, déjà assez précise pour l'époque, y occupe les premières pages, de minutieux développements sont consacrés à la physiologie et à la psycho-physiologie de l'appareil génital, et l'auteur paraît avoir une grande expérience en ce domaine, fruit d'une longue pratique, peut-être. Gageons que, plus d'une fois, notre homme, durant sa jeunesse, laissant par là sur l'herbe tendre le chapeau de feutre et le rabat, dût conter son martyre à quelque belle, tandis que le rossignol contait le sien aux échos de la forêt.

Malicieusement, et aussi peut-être pour se mettre à l'abri de quelque tracasserie, les pères de l'Eglise sont cités en témoignage ! Saint Jérôme, attestant qu'il n'est point de remède capable de rendre la virginité à une fille; saint Augustin, affirmant dans ses *Confessions* que si l'on s'abandonne trop mollement aux plaisirs du mariage, ces plaisirs deviennent coutume et cette coutume nécessité, tandis que saint Bonaventure déclare, par l'expérience qu'il en a faite, que prendre des plaisirs amoureux avec sa femme n'est point un crime, et que saint Thomas entre dans des détails plus intimes encore, la force de la matière traitée obligeant à en dire plus que l'on voudrait peut-être sur ces choses si délicates.

Tout cela est fort habilement amené, l'humour s'associant à l'érudition, la crudité gauloise à la sagesse antique. Le médecin, d'ailleurs, en maints endroits, laisse la place à l'artiste qui nous décrit en pur classique la beauté de la femme : « Sa taille est haute, bien prise et des plus fines; son air a un je ne sais quoi si rempli de majesté qu'il inspire du respect aux plus hardis. Son humeur est agréable et son esprit vif et brillant. A la considérer en particulier, son embonpoint est accompli et le tour du visage est merveilleux. Ses dents sont blanches, ses joues et ses lèvres sont couleur de rose, son front est assez large, ses yeux grands et bleus, bien ouverts et pleins de feu; ses sourcils noirs, sa bouche et ses oreilles petites, son nez bien fait, sa gorge un peu élevée, ses mains longues et ses doigts déliés; sa poitrine large, son flanc pressé, ses pieds petits et délicats; en un mot, la beauté femelle a tout ce qui peut nous séduire en s'emparant de notre raison. »

Mais, voici l'essayiste qui se demande si la femme est plus constante en amour que l'homme, si l'on peut aimer sans être jaloux, si la femme timide aime plus que la hardie et l'enjouée, s'il y a plus de peine à gagner les bonnes grâces d'une femme qu'à les conserver, tandis que le médecin fait défiler devant nous ces types de femmes sanguines, bilieuses, pituitaires ou mélancoliques, ces tempéraments humides, froids, chauds ou secs, qui, pour le clinicien d'aujourd'hui, deviennent des carentielles et des dysendocriniennes, des vierges prolongées et des mythomanes, des insatisfaites et des ménopausiques à tempérament. Et, en vérité, dira Venette, ces aimables personnes méritent nos respects, la naïveté de leurs sentiments nous enchante. Ecoutez cette page sur la complaisance où la perfection du style et l'élévation de la pensée font reconnaître « l'honnête homme ».

« La complaisance est tellement nécessaire dans le commerce des hommes que, si elle en était bannie, toutes les

conversations deviendroient des disputes et des querelles; au lieu de la douceur et de la franchise, dont la nature nous a fait présent, nous n'aurions parmi nous que la flatterie et des déguisements. Sans l'art de plaire, tout serait confusion dans la société des hommes. La complaisance est une charité civile qui loue sans flatter, qui corrige sans offenser, qui guérit sans blesser et qui ôte l'amertume des remèdes sans en détruire la vertu. C'est elle qui encourage les timides, qui enseigne les ignorants, qui relève les scrupuleux et qui fortifie les faibles. Le jugement et la discrétion ne l'abandonnent jamais : elle est sage dans ses entreprises, avisée dans ses paroles, prudente dans ses desseins, franche dans ses actions, égale dans ses pensées; enfin, c'est une vertu secrète qui charme le cœur des plus grands et des plus petits esprits. Elle n'est ni aveugle, ni muette, comme quelques-uns l'ont dit. Elle a des yeux pour remarquer les vertus et les vices et une langue pour louer sans flatterie et pour blâmer sans rigueur. C'est une douceur bien naturelle qui convient bien aux deux sexes, mais principalement à celui qui est le plus beau. Elle rend amoureux sans crime, libéral sans prodigalités et complaisant sans dissimulation. Il n'y a que les grandes âmes qui soient complaisantes de la sorte, et c'est cette complaisance que j'ai dessein de mettre en parallèle avec la beauté, pour savoir laquelle des deux nous charme et nous enchante le plus. »

Mais ne se croirait-on point dans quelque salon du temps de Louis XV, chez Mme de Chauvelin ou chez la Maréchale de Luxembourg, où Gentil Bernard vient de déclamer son manuscrit de *L'art d'aimer*, lorsque le docteur Venette nous conte que « l'expérience fait voir que la beauté des femmes nous excite à les aimer. Mais que si cette beauté est accomplie par le mélange de la bonne grâce et des belles qualités de l'âme, il n'y a ni charmes, ni enchantement qui soient plus violents que ceux-là. La belle taille des femmes, leur embonpoint et leur beau visage avec les autres parties de leur corps proportionnées les unes aux autres forcent avec violence notre volonté. Mais si un je ne sais quoi qui nous plaît et qui accompagne leurs actions et le mouvement de leur corps est inséparable de leur beauté et que d'ailleurs elles ménagent avec empire leurs passions, c'est-à-dire qu'elles soient vertueuses, prudentes, discrètes, en un mot qu'elles soient sages, nous sommes alors obligés à les aimer et par raison et par une pente secrète que la nature nous a communiquée. J'avoue qu'il n'y a point au monde de philtre plus violent, ni d'enchantement plus fort que cette beauté parfaite. »

Quel épicurien, ce Venette, quel esprit sensuel et léger ! Volontiers, il aurait écrit, comme Maucroix, son contemporain, à propos d'une amourette : « Voyez-vous, le corps est si près de l'esprit qu'on ne saurait quasi les séparer. » Et lorsqu'il nous dit que « c'est un des malheurs du siècle de n'oser badiner sans que l'on s'en plaigne et sans que l'on en médise, comme si l'eau dormante était meilleure à boire que celle qui court », on pense à François Bernier parlant à Saint-Evremont de la mortification des sens et lui disant un jour : « Je vous vais faire une confidence que je ne ferois pas à Mme de La Sablière, à Mlle de Lenclos et même que je tiens d'un ordre supérieur : « Je vous dirai que l'abstinence des plaisirs me paraît un grand » pêché », et Saint-Evremont ajoutait : « Je fus surpris de la » nouveauté du système. »

Le *Tableau de l'amour* est d'un libertin à la manière de Pierre Richelet « qui suit la pente naturelle sans s'écarter de l'honnêteté », d'un libertin qui cherche à déniaiser les intelligences et estime « qu'il y a beaucoup plus d'idiots au monde qui s'arrêtent à des peintures grotesques que de sages qui s'appliquent à contempler les beautés de la Nature ». Venette considérait que l'homme est placé au milieu du monde pour observer tout ce que la nature y fait de plus curieux, mais que si son envie de savoir devenait déréglée et qu'elle se portât à des choses vaines, alors elle devait être censurée. Venette est un libertin par disposition de l'esprit plus certainement que par ses pratiques. Certes, il cite saint Augustin et sera enterré dans l'Eglise Saint-Barthélemy avec toute la pompe désirable (9). Mais il a pris des libertés avec la morale, car, au fond, la paillardise dut être son péché mignon; et, prenant des libertés avec la morale, il en a pris avec la religion, dont la morale n'est qu'une annexe. Pour Venette comme pour Bernier, et sans doute pour Saint-Evremont, l'amour n'était qu'une fonction, et vivre :

C'est jouir des vrais biens avec tranquillité,
Faire usage du temps et de l'oisiveté,
S'acquitter des honneurs dus à l'Etre suprême,
Renoncer aux Phyllis en faveur de soi-même.

Ce médecin, qui traduisit Pétrone avec des remarques historiques et un Dictionnaire des mots inventés par l'auteur, qui était plus disposé à satisfaire les plaisirs de son estomac qu'à assurer le salut de son âme et qui devait compter pour de bonnes raisons de vivre le vin, les truffes et les huîtres,

(9) Bibliothèque de La Rochelle, Mss. *Registre des décès, Paroisse Saint-Barthélemy*, Nicolas VENETTE a été enterré dans la chapelle Sainte-Anne.

qui devint arthritique, ce qui n'est point pour nous étonner, et connut les affres de la colique néphrétique, se trouva amené à écrire un *Traité de la gravelle* (10), et à conseiller, fort justement d'ailleurs, pour la prévenir, de ne jamais faire de débauche et surtout de ne boire pas trop de vin fort et puissant. Ce médecin, on le voit fort bien discuter gravement de choses sérieuses et puis se retourner en pouffant de rire à son aise, à l'occasion de quelque gauloiserie. Certes, il nous assure bien que ce portrait de l'amour, fait d'après nature, est destiné à réformer les mœurs des libertins, et obliger les sages à choisir les voies les plus assurées pour la génération, sans en abuser; mais comment prendre au sérieux ce moraliste pour qui « un casuiste serait fâcheux s'il vouloit nous persuader que nos actions sont criminelles lorsque, transportés de la beauté d'une femme, nous la caressons avec ardeur ».

A la vue d'une belle femme, tout devait s'émouvoir en M. Venette et sans doute ne se ménageait-il point là-dessus, à moins que des forces surnaturelles n'intervinssent, comme il dit lui-même.

Au fond, si, en certains points, le *Tableau de l'amour* dépassait les limites permises par la médecine à un ouvrage scientifique et s'il devenait ainsi un ouvrage populaire — ce qui sans aucun doute fut une part de son succès — si ces pages légères mais non pornographiques suscitèrent des critiques comme celles du P. Arcère, estimant qu'il est des choses à couvrir du latin, si Venette a peut-être laissé aller sa plume au gré de ses désirs, son livre s'accordait bien avec un certain libertinage de mœurs de la bourgeoisie, à laquelle appartenait le doyen des médecins, au milieu de laquelle il vivait et qu'il soignait sans doute, libertinage qui n'aurait pas été toléré dans les vieilles familles bourgeoises cinquante ans plus tôt, celles d'Abraham Bosse et des Le Nain (11). Furetière ne remarquera-t-il pas le sot amour des bourgeois pour leurs enfants qui vont jusqu'à quitter la meilleure compagnie du monde pour aller jouer et badiner avec eux? Il n'est pas sans intérêt de rapprocher le *Tableau de l'amour* de la Préface du premier numéro du *Mercure Scavans* de janvier 1684, consacrée tout entière à railler le rédacteur du *Journal des Scavans*, qui « effacerait la dignité de son caractère en parlant des parties génitales de l'un et l'autre sexe, de la génération de

(10) Ouvrage posthume, paru à Amsterdam chez Jean et Gilles Janssons en 1701, in-12, 326 pages, avec un portrait de l'auteur.

(11) Voir : Joseph AYNARD, La bourgeoisie française au XVII[e] siècle, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1933, et Paul HAZARD, La fin du XVII[e] siècle. Le schisme religieux, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1932.

l'homme, des maladies galantes, etc. ». Le livre de Venette, bien français par son tour égrillard, devait avoir de ce fait même un succès, voire une influence autrement grande que des ouvrages comme le *Traité de l'excellence du mariage*, de Jacques Chaussé, paru l'année précédente, très orthodoxe, mais fade et de lecture pénible.

A propos de la défloration et des signes de la virginité, Venette s'élevait contre l'ignorance des matrones, même des matrones-jurées de son temps, qui avaient mission de faire « leur rapport de violement » par-devant le Prévôt de la Ville de Paris, et il rapportait comme pièce à conviction un rapport fait par Marie-Christophette Rome et Jeanne Porte-poullet, matrones-jurées de la Ville de Paris. Le document est édifiant. Le doyen des médecins rochelais faisait là de la bonne besogne en signalant à l'attention un état de choses particulièrement inquiétant qui, malheureusement, devait se prolonger pendant près d'un siècle, puisqu'aux environs de 1783, le gouvernement royal, justement ému de la nullité des sages-femmes et de la mortinatalité qui en résultait, instituait à leur usage des cours d'obstétrique avec la collaboration d'une femme de grande valeur, Madame Boursier du Coudray (12).

Peut-être trouvera-t-on que c'est une manière d'éloge que je viens de faire d'un livre qui, aux yeux de beaucoup, mérite la condamnation. C'est que, voyez-vous, je crois que l'on peut bien dire, avec le poète, et Nicolas Venette serait volontiers du même avis :

Les dévôts prêchent nuit et jour
Contre les plaisirs de l'amour.
Mais ils ont beau dire, on s'en raille.
Si l'on punissoit le pêché,
Il faudrait, dit un débauché,
Remplir le paradis de paille !

(12) Les archives de la Charente-Inférieure (D 10) possèdent un volumineux dossier relatif à ces cours d'obstétrique et à la machine ou « phantome » de Madame DU COUDRAY. « Simple, ingénieuse et très propre à faciliter l'intelligence des cas multipliés que la pratique des accouchements présente si souvent », trouve-t-on dans une lettre du 23 juillet 1781.

Nous possédons également un exemplaire du curieux *Abrégé de l'art des accouchements*, de Madame LE BOURSIER DU COUDRAY, enrichi de figures en taille douce enluminées et imprimé à Saintes chez Pierre Toussaints, sorte de Manuel d'obstétrique fort bien composé.